

# Le Club de Gestion

## Céline MENGUY : Forum des commerces

Après plusieurs échanges sur Twitter, j'ai rencontré Céline MENGUY du site [Forum-des-commerces.fr](http://Forum-des-commerces.fr). Elle nous explique son activité et vous présente ses services dont le lancement de [Weblex.fr](http://Weblex.fr).

Céline MENGUY, bonjour,

**CG – Pouvez-vous vous présenter en quelques lignes.**

**Céline MENGUY** - Titulaire d'une maîtrise de droit, j'ai travaillé pendant près de 10 ans comme manager dans un organisme privé chargé d'une mission de service public . L'idée d'entreprendre étant néanmoins présente, nous avons décidé, fin 2008, de créer le Forum des Commerces.

L'idée de départ découlait d'un constat simple : si les sites d'annonces immobilières pullulent sur la toile, le marché des sites spécialisés sur les annonces de reprises d'entreprises et de fonds de commerces n'était pas encore entré dans sa maturité. Pour se différencier des acteurs déjà présents, nous avons créé, par conséquent, non pas UN site d'annonces d'entreprises et de fonds de commerce à vendre, mais DES sites, chacun spécialisé par activité, ce qui nous amène aujourd'hui à être à la tête de 16 sites spécialisés, générant environ 35 000 annonces actives.

**CG – Le forum des commerces, c'est la plateforme centrale de plusieurs sites : quels sont-ils ?**

**Céline MENGUY** - La galaxie du Forum des Commerces est aujourd'hui composée de 16 sites d'annonces, dont les noms parlent d'eux-mêmes :

[www.hotel-restaurant.fr](http://www.hotel-restaurant.fr),

[www.hotel-bureau.fr](http://www.hotel-bureau.fr),

[www.bar-brasserie.fr](http://www.bar-brasserie.fr),

[www.tabac-loto-presse.fr](http://www.tabac-loto-presse.fr),

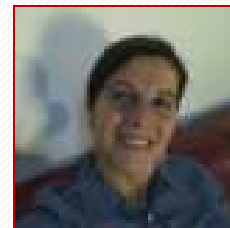
[www.bar-tabac-pmu.fr](http://www.bar-tabac-pmu.fr),

[www.creperie-pizzeria.fr](http://www.creperie-pizzeria.fr),

[www.vente-restaurants.fr](http://www.vente-restaurants.fr),

INTERVIEW N° 3

Céline MENGUY – Forum des commerces



**Céline MENGUY**

Forum des commerces

Téléphone :

02 40 85 18 17

E-mail :

[celinemenguy@forum-des-commerces.fr](mailto:celinemenguy@forum-des-commerces.fr)

Sites Internet :



[www.forum-des-commerces.fr](http://www.forum-des-commerces.fr)



[www.weblex.fr](http://www.weblex.fr)

# Le Club de Gestion

[www.vente-restauration-rapide.fr](http://www.vente-restauration-rapide.fr),

[www.boulangerie-patisserie-salon-de-the.fr](http://www.boulangerie-patisserie-salon-de-the.fr),

[www.bureaux-locaux-entrepots.fr](http://www.bureaux-locaux-entrepots.fr) (on y dépose et consulte les annonces de bureaux, locaux commerciaux et d'activité, les entrepôts à vendre ou à louer ainsi que les murs à vendre),

[www.boucherie-charcuterie-traiteur.fr](http://www.boucherie-charcuterie-traiteur.fr),

[www.commerce-alimentation.fr](http://www.commerce-alimentation.fr), les acquéreurs y consultent les annonces de fonds de commerce à vendre pour différents commerces de bouche)

[www.boutiques-et-magasins.fr](http://www.boutiques-et-magasins.fr), (on y dépose et consulte les annonces de différents types de commerce - hors commerces de bouche - à vendre : prêt-à-porter, chaussures, fleuristes, mobilier,...)

[www.coiffure-esthetique-parfumerie.fr](http://www.coiffure-esthetique-parfumerie.fr)

[www.reprise-entreprise-batiment.fr](http://www.reprise-entreprise-batiment.fr), (on y dépose et consulte les entreprises des différents corps des métiers du bâtiment à reprendre)

[www.entreprise-services.fr](http://www.entreprise-services.fr), (on y dépose et consulte les annonces d'entreprises de services à céder : réparation, nettoyage, pharmacie, aides à la personne, ...).

**CG – Comment fonctionnent ces sites, comment peut-on y accéder pour publier une annonce de cession ou consulter les offres ?**

**Céline MENGUY** - Notre mot d'ordre a toujours été : la simplicité. Dans cette droite ligne, les 16 sites fonctionnent selon les mêmes principes. Pour la consultation des annonces, il suffit de se connecter à chaque site thématique.

Par exemple, si vous recherchez un bar-brasserie, rendez-vous sur le site [www.bar-brasserie.fr](http://www.bar-brasserie.fr), si vous recherchez un local commercial, rendez-vous sur le site [www.bureaux-locaux-entrepots.fr](http://www.bureaux-locaux-entrepots.fr)... Vous pouvez ensuite sélectionner une région ou un département ainsi qu'une fourchette de prix. En remplissant le formulaire d'inscription, vous accéderez GRATUITEMENT, à tous les éléments d'information renseignés sur les fiches d'annonces.

Bien entendu, un accès aux sites thématiques via le site [www.forum-des-commerces.fr](http://www.forum-des-commerces.fr) est prévu.

Pour le dépôt d'une annonce, soit vous vous connectez directement sur le site dédié à l'activité concernée, soit vous vous connectez sur le site [www.forum-des-commerces.fr](http://www.forum-des-commerces.fr) et vous sélectionnez ensuite le type de

## INTERVIEW N° 3

**Céline MENGUY – Forum des commerces**

### CREATION D'ENTREPRISE :



Notre démarche d'accompagnement à la création d'entreprise en 9 étapes :

[www.club-gestion.fr/pages/creation-d-entreprise-8443132.html](http://www.club-gestion.fr/pages/creation-d-entreprise-8443132.html)

# Le Club de Gestion

bien que vous souhaitez vendre. Quel que soit votre choix, il ne vous reste plus qu'à remplir le formulaire descriptif de votre bien.

Le dépôt d'annonce est payant mais très abordable (pour un commerçant, son annonce est diffusée pendant 6 mois, avec 3 photos pour 15 € HT ; pour les cabinets d'affaires, nous proposons un abonnement mensuel avec le dépôt d'un nombre illimité d'annonces sur tous les sites).

## CG – Dans le cadre de votre activité de diffusion d'annonces, pouvez-vous nous citer quelques-uns de vos partenaires ?

**Céline MENGUY** - La qualité de nos sites et de notre travail, le nombre de nos annonces, notre visibilité,... nous permettent d'être partenaires d'institutions très impliquées dans la transmission de fonds de commerce et d'entreprises. Nous sommes, ainsi, membre du Comité de Pilotage de la Bourse Nationale de la Transmission de [BPI France](#) (ex OSEO). A ce titre, nos annonces sont diffusées sur le site de la Bourse Nationale de la Transmission de BPI France, mais aussi sur les sites d'autres partenaires institutionnels comme le [Crédit Mutuel](#) ou encore l'[APCE](#).

Nous sommes également partenaires de la branche Commerces de la [FNAIM](#). A ce titre, nous avons participé et sommes intervenus lors la Convention Nationale Commerces de la FNAIM en avril dernier.

Nous avons également noué des contacts privilégiés avec des grands réseaux de franchises tels que [Century 21 Entreprises et Commerces](#), [Guy Hoquet](#) Entreprises et Commerces, [CEH](#), etc.

Nous serons également présents cette année au [Salon des Entrepreneurs de Nantes](#).

## CG – Par ailleurs, vous venez de lancer un nouveau site : [www.weblex.fr](#) – Pouvez-vous nous en dire un peu plus ?

**Céline MENGUY** - Par définition, les chefs d'entreprises n'ont que peu de temps à consacrer à la consultation d'informations juridiques. Mais parce qu'ils sont régulièrement confrontés à des problématiques d'ordre juridique, fiscal, social ou patrimonial, ils sont en attente et ont besoin de conseils pour optimiser la gestion de leur entreprise et pour répondre à leurs problématiques quotidiennes. Or, pour un non-juriste, il n'est pas toujours aisé de se familiariser avec la matière juridique.

## INTERVIEW N° 3

**Céline MENGUY – Forum des commerces**

## LES PRECEDENTS DOSSIERS THEMATIQUES :



DT 23 – Effet marge / Effet volume



DT 17 – Organiser sa comptabilité

# Le Club de Gestion

Ces constats peuvent se résumer en 1 question : Pourquoi le chef d'entreprise, pourtant le 1er concerné, n'aurait-il pas accès à une information juridique à vocation pédagogique ?

Nous avons donc souhaité répondre à ce besoin d'informations en créant WebLex : WebLex garantit un premier niveau d'information juridique simple, claire, concise, et des conseils pratiques dédiés à la gestion d'entreprise, adaptés à des non-juristes. Sans prétendre remplacer les professionnels du droit et du chiffre, WebLex se veut le lien idéal entre le chef d'entreprise et son conseil.

## CG – Quels types d'informations pouvons-nous lire sur le site ?

**Céline MENGUY** - Nous traitons des thèmes essentiels à la vie de l'entreprise et au chef d'entreprise, que l'on se trouve en phase de création, de reprise, de gestion ou de cession d'entreprise.

Chaque thème est décliné en diverses fiches pratiques, mises à jour en permanence. Parallèlement, plusieurs fois par semaine, nous mettons en ligne des actualités ayant des conséquences sur la gestion de l'entreprise ou pour le dirigeant.

Chaque jeudi, nous transmettons à nos abonnés « Le Fil d'actu WebLex » qui leur permet d'avoir un récapitulatif des nouveautés mises en ligne sur le site (actus, nouvelles fiches, fiches mises à jour) et d'accéder au « Focus de la semaine ».

J'ajoute qu'en qualité d'éditeur juridique, nous devons être en capacité d'offrir un contenu éditorial de qualité, une source d'informations juridiques fiables. Pour arriver à cet objectif, nous nous appuyons sur notre propre expérience et sur un réseau de professionnels du droit et du chiffre (avocats et experts comptables notamment) que nous avons sélectionné et qui assurent un contrôle du contenu des fiches pratiques et informations mises en ligne.

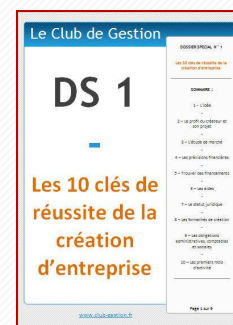
## CG – En quoi WebLex se différencie-t-il d'autres sites d'informations juridiques ?

**Céline MENGUY** - Parce que nous nous adressons principalement à des non-juristes, nous rédigeons des contenus accessibles, compréhensibles et bien structurés, qui répondent aux préoccupations quotidiennes des chefs d'entreprise.

## INTERVIEW N° 3

**Céline MENGUY – Forum des commerces**

## PRECEDENT DOSSIER SPECIAL :



DS 1 – Les 10 clés de réussite de la création d'entreprise

## LE DERNIER INTERVIEW :



IT 2 – Laurent MARTIN : LM Lapatissierie

# Le Club de Gestion

Pour arriver à cet objectif, nous nous appuyons sur un concept rédactionnel spécialement adapté à notre lectorat, en privilégiant une approche résolument pragmatique. Nous avons, en outre, mis en place un comité de rédaction, qui se réunit 1 fois par trimestre et qui est composé de chefs d'entreprise représentatifs de notre lectorat cible, avec qui nous échangeons sur la pertinence et la parfaite adéquation du contenu WEBLEX à leurs attentes et interrogations.

## CG – Comment pouvons-nous nous abonner et quel est le montant de l'abonnement ?

**Céline MENGUY** - Pour s'abonner, il suffit de se rendre sur le site [www.weblex.fr](http://www.weblex.fr) et, sur la page d'accueil, de cliquer sur « s'abonner à la bibliothèque WebLex »

Notre tarif est unique : l'abonnement annuel à la bibliothèque WebLex (incluant la réception du Fil d'actu WebLex) est de 90 € HT.

**Céline MENGUY, Merci.**



### ABONNEMENT :

Vous n'êtes pas abonné aux dossiers du **Club de Gestion**, abonnez-vous gratuitement par mail :

[abonnement@club-gestion.fr](mailto:abonnement@club-gestion.fr)

Pour recevoir tous les dossiers dès leur parution.

### INTERVIEW N° 3

**Céline MENGUY – Forum des commerces**

### COMMENTAIRES :

Pour lire les commentaires publiés et commentez cet article à votre tour :

[Cliquez ici](#)

### CONTACTS :

Retrouvez toutes les Interviews sur [www.club-gestion.fr](http://www.club-gestion.fr) dans la rubrique « Interviews ».

Pour toute information complémentaire sur cet article ou sur le Club de Gestion, contactez-nous par mail :

[contact@club-gestion.fr](mailto:contact@club-gestion.fr)